2013 : un remake de 2012

Bien sûr qu'on aura droit aux grandes annonces, comme c'est déjà le cas avec les Assises du tourisme. Bien sûr qu'on commencera le règlement du dossier de l'endettement et qu'on reparlera de stratégie, de nouveaux produits et de tourisme alternatif – et même de tourisme rural. Mais 2013 ne sera, au mieux, qu'un remake de 2012 avec des moments de tensions politiques extrêmes en hiver, qui se calmeront à l'approche de la haute saison. Les ligues de défense de la révolution obéiront aux mêmes ordres et à la même logique que les supposés salafistes de l'année dernière ; à moins qu'ils ne s'y mettent ensemble. Dans cette hypothèse "optimiste", il n'est donc pas question qu'il y ait des élections au mois de juin ; mais plutôt à la sortie de l'automne, en pleine arrière-saison, comme par exemple le 14 septembre.
En attendant, bonne et heureuse année à tous.
Lotfi Mansour

Le siècle des métamorphoses

"Tunisie, un siècle d'images" n'est pas un énième livre basé sur une collection de photographies anciennes. C'est une recherche documentée, une tentative de pénétrer dans l'intimité des habitants de la Tunisie d'autrefois. Et un large panorama d'un siècle – de 1857 à 1956 – qui fut celui de tous les déchirements, mais aussi de l'entrée dans la modernité. La documentation iconographique est forcément parcellaire – puisqu'à cette époque, seuls les élites et les Européens se prenaient en photo, les autres étant le plus souvent soumis au regard orienté des photographes étrangers. Pourtant, les deux historiennes auteurs du livre, l'une tunisienne et l'autre originaire de Constantine, ont fait le pari d'y retrouver le reflet d'une affirmation identitaire tunisienne qui « précède et concurrence [la colonisation]. Héritiers d'un courant réformiste apparu dans les années 1830, les dirigeants du pays le prouvent en dotant la Tunisie de la première constitution du monde musulman en 1861. »

"Tunisie, un siècle d'images" par Feriel Ben Mahmoud et Michèle Brun

(éditions Place des Victoires, Paris, 2012).

Elections : les dangers de la fraude soft

Il existe plusieurs moyens d'influer sur une élection : l'intimidation en est un, comme on l'a vu à l'œuvre récemment à Djerba. Mais des élections mal préparées, sans règle claire et sans instances de contrôle fortes peuvent aussi ouvrir la porte à une fraude soft susceptible de faire basculer le résultat. C'est pourquoi l'ISIE est essentielle. Démonstration par les élections pour la présidence de l'UMP en France :

«Devant la permanence de l'UMP une longue queue de militants s'étire sur le trottoir. Une dame âgée éructe : "Cette organisation, c'est du grand n'importe quoi !" Sous son chapeau du dimanche, elle vibre d'indignation. Comme elle, de nombreux militants renonceront devant les deux heures d'attente annoncées. Un seul bureau de vote pour trois villes (Neuilly, Puteaux, Courbevoie) et près de 4000 personnes inscrites sur les listes… Une aberration, là où un bureau "normal" compte 800 à 1000 inscrits. La raison de cet encombrement ? "Le bureau est à majorité filloniste", explique Sébastien Kopec, délégué de liste pour l'ancien Premier ministre. (…)
*« Sûrs de leur fait, les fillonistes, avec des sondages plus favorables les uns que les autres comme unique boussole, marchaient vers la victoire. Le verdict des urnes proclamé et la quasi égalité entre les impétrants révélée, l'heure est au regret. »**
Lors des élections tunisiennes du 23 octobre, certains électeurs ont fait la queue pendant cinq heures, tandis que d'autres se présentaient dans des bureaux quasi vides et ont pu voter sur-le-champ. A qui cela a-t-il profité ?

« [A propos de l'établissement des listes électorales, le président de la commission électorale décide] de "modifier la règle initiale concernant le vote des élus" 36 heures avant le vote ! [Ayant constaté] qu'"il n'était pas matériellement possible pour la Commission d'éditer des listes d'émargement qui permettent de mentionner de manière totalement fiable et équitable le

statut des élus (à jour ou non de leur cotisation d'élu en 2011) dans l'ensemble des fédérations", [il décide donc] "que la règle sur la cotisation d'élu ne s'appliquerait pas lors du Congrès du 18 novembre prochain" ! Autrement dit, on a fait voter des gens qui n'en avaient en réalité pas le droit.
*« Les élus qui n'étaient pas à jour de cotisation ont pu voter comme les autres. »**
Lors de nos élections aussi, la règle a été changée au dernier moment : on a ouvert de nouveaux bureaux de vote dans les dernières semaines, en prévision d'un afflux de citoyens non inscrits et qui seraient finalement autorisés à voter. A l'époque, des associations d'observateurs du vote s'étaient plaintes de ne pas avoir le temps d'organiser le déploiement de leurs représentants dans ces bureaux.

*« [Copé] propose que, le jour de l'élection pour la présidence de l'UMP, une charte des valeurs soit également soumise au vote des militants. Cela suppose un troisième bulletin qui s'ajoute à celui qui porte le nom des candidats à la présidence et à celui pour les différentes motions. (…) A chaud, personne ne comprend très bien l'intérêt de ce troisième vote qui complique tout et risque d'introduire la confusion chez les votants. C'était manifestement l'objectif recherché et finalement obtenu le jour de l'élection avec des militants, fatigués d'attendre, qui oublient de signer le troisième formulaire et à qui, dans certains bureaux de vote, on se garde bien de rappeler cette obligation… »**
Pour nos élections, ce sont les bulletins de vote qui ont troublé les électeurs : illisibles, sans les photos ni les noms des têtes de liste, avec des logos imprimés en noir et blanc et minuscules… Combien d'électeurs, épuisés d'avoir attendu, ont coché une case au hasard, accentuant la dispersion des voix vers les petites listes ?

*« L'équipe Fillon pointe des bureaux où "les taux de procuration étaient anormalement élevés." Parmi les cas suspects, La Ciotat, dans les Bouches-du-Rhône, département favorable à Copé : sur 645 votants, 152 procurations. "Devant le bureau de vote, il y avait une table pour distribuer des procurations à demi-remplies, raconte un témoin. Les électeurs qui n'en avaient pas s'en voyaient remettre une sur place, complétée au vu et au su de tous.»**
L'ISIE de 2011 avait très sagement écarté le vote par procuration. On a échappé au pire !

** Extraits d’articles parus dans le Nouvel Observateur.*

Sondage : la bipolarisation se confirme

La nouvelle vague de sondages de l’institut 3C, réalisée du 13 au 19 décembre, donne des indications sur l’incidence des derniers événements et notamment des mouvements sociaux de Siliana. Présentés le 24 décembre, les résultats montrent la stabilisation de deux blocs d’importance équivalente, Ennahdha et Nida Tounes. Plus finement, on constate une légère amélioration des scores d’Ennahda (+2,5% pour d’éventuelles législatives) et du chef du gouvernement (+0,5% pour d’éventuelles présidentielles) ; peut-être une tendance “légitimiste” après les troubles connus par le pays. En face, les scores de l’autre poids lourd, Nida Tounes, et de ses deux leaders, se tassent un peu. L’autre gagnant de la séquence est le Front populaire, qui gagne deux points et demi. L’actuel Président de la République, quant à lui, voit les intentions de vote en sa faveur et en faveur de son parti stagner au même niveau que le mois dernier.
Un nouveau chiffre apparaît ce mois-ci dans l’étude : celui des intentions de vote dans le cas d’un second tour Marzouki-Caïd Essebsi aux présidentielles. Le premier l’emporterait avec 51,7% (contre 48,3% pour l’ancien Premier ministre). 3C rend également public le résultat de la même question posée en juillet, et qui attribuait alors à Moncef Marzouki 61,3% des intentions de vote en cas de deuxième tour face à Béji Caïd Essebsi.

Intentions de vote pour les prochaines élections législatives (en %)

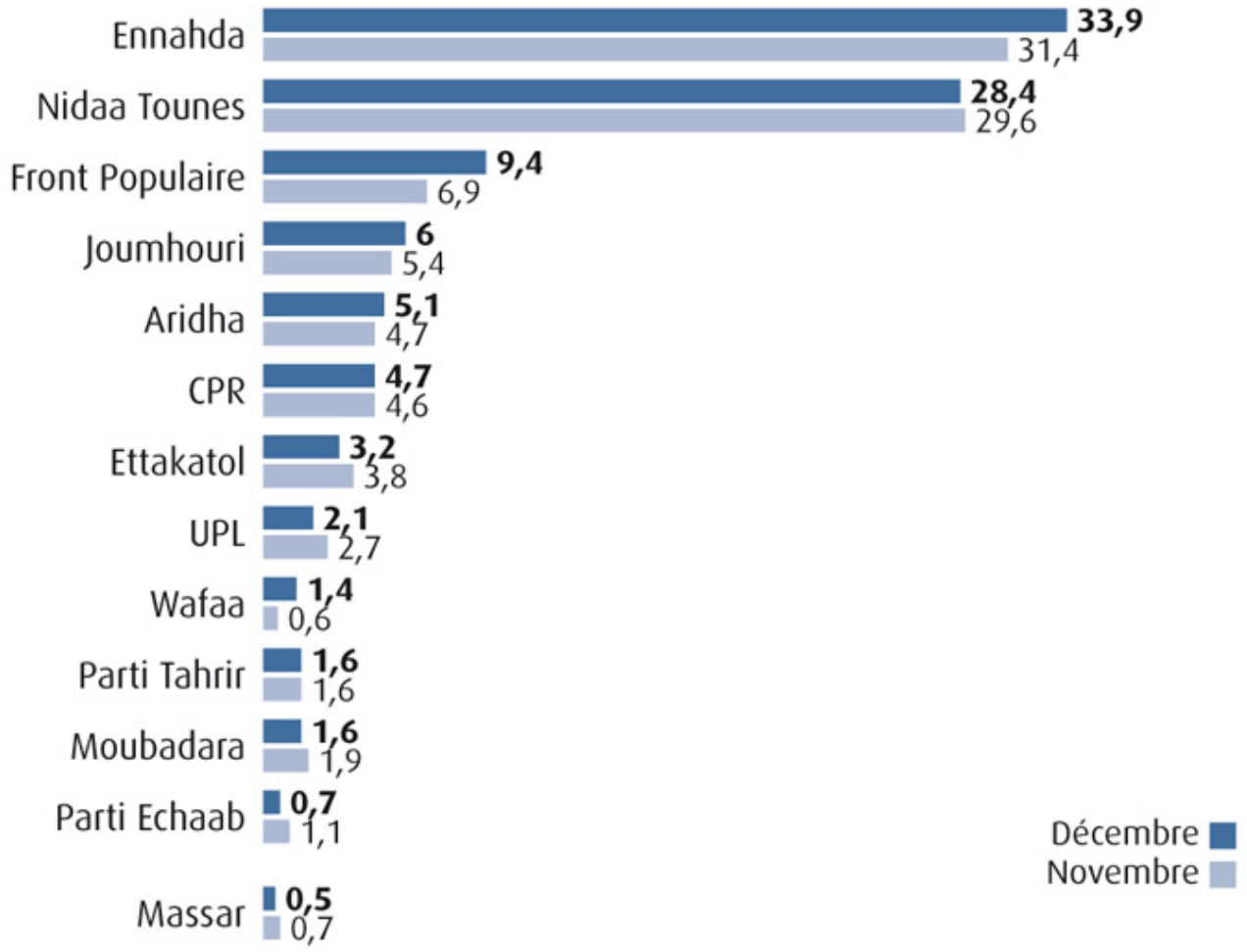

Intentions de vote pour les prochaines élections Présidentielles (en %)

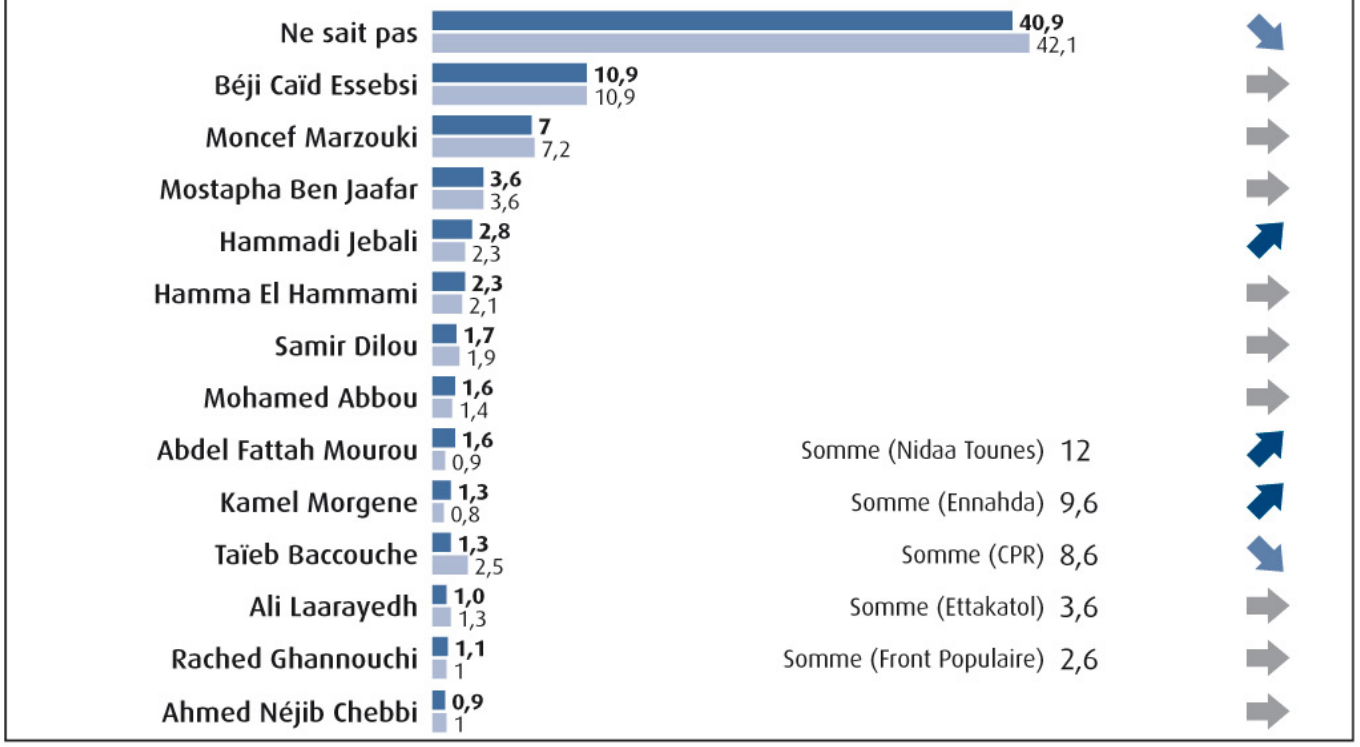

Les solutions de la FTH

La fédération considère que ces propositions « garantissent un résultat plus probant et plus équitable » pour les banques et les hôteliers à la fois. Le grand écueil, pour la FTH, est de faire admettre la coresponsabilité des banques dans la situation actuelle (surfacturations, irrégularités juridiques et financières, manque de vigilance malgré leurs présence dans les conseils d'administration des hôtels…) Dans sa proposition, la FTH identifie trois types de situation d'endettement et propose pour celles-ci des solutions différenciées :

Les hôtels dont il faut changer la vocation
[La FTH propose] Le changement de la vocation des hôtels dont l'emplacement est inadapté à l'activité hôtelière ; ce qui faciliterait à leurs propriétaires la vente de leur unité et le remboursement de leurs dettes bancaires (la capacité de remboursement serait sans aucun doute supérieure au montant qui sera offert par la Société de gestion d'actifs.)

Les hôtels dont il faut aménager la dette
Pour les hôtels qui souffrent de problèmes de sous-capitalisation du fait de leur statut initial de jeunes promoteurs, ou de promoteurs dans les zones décentralisées, la responsabilité de leur endettement est partagée. Elle incombe :
– au législateur qui a fixé pour ces hôtels un schéma de financement inadapté à l'activité capitalistique qu'est l'hôtellerie ;
– au ministère de tutelle qui n'a pas assuré d'une manière suffisante la promotion du secteur et notamment des nouvelles zones ;
– aux banques du fait des irrégularités commises à leur encontre.
La majorité des promoteurs de ces hôtels sont des pionniers qui ont acquis au cours de ces années difficiles une expérience et un savoir-faire approprié indiscutable.
Pour ces hôtels la solution pourrait être :
– le rééchelonnement du solde de leurs crédits en cours sur une période de 25 ans, à l'image de ce qui se passe dans les pays concurrents. La première échéance devrait être fixée en rapport avec l'entrée en vigueur du plan de développement stratégique du secteur à l'horizon 2016 ;

– le blocage des intérêts conventionnels dans un compte non productif d’intérêts, à rembourser après paiement du principal.

Les hôtels à vendre
Pour les autres unités en difficulté et jugées irrécupérables, leur vente doit être effectuée sur la base d’appels d’offre internationaux qui s’adresseraient aussi bien à la Société de gestion d’actifs qu’à tout autre investisseur intéressé par l’unité.
Cette solution permettrait :
– aux banques de récupérer une quote-part plus importante que celle proposée par la seule Société de gestion d’actifs ;
– aux propriétaires, à savoir les promoteurs et les autres actionnaires dont des Sicars et des banques, de récupérer éventuellement une quote-part de leurs investissements et d’éviter qu’ils ne soient une deuxième fois lésés.

Lire **notre dossier sur l’endettement hôtelier.**

Le gouvernement pourrait choisir de brader la dette hôtelière à 30% de sa valeur plutôt que de négocier un échelonnement avec les hôteliers !

Voir **notre dossier** sur l’endettement hôtelier.

Dette : la Banque Mondiale explique, le gouvernement reste muet

Dans le dossier de l'endettement hôtelier, l'annonce de la Société de Gestion d'Actifs (ou AMC) a suscité une levée de boucliers. Un projet que la Banque Mondiale a présenté devant la FTH, mais sur lequel le gouvernement doit encore apporter des précisions.

L'annonce, faite au mois de septembre par le Ministre du Tourisme, de la création d'une Société de Gestion d'Actifs ou AMC (Assets Management Company) qui se chargerait de la reprise et de la gestion des créances litigieuses des hôtels a suscité une levée de boucliers de la part des hôteliers concernés et de la FTH.
Cette fronde des hôteliers se nourrissait, en l'absence d'information officielle sur la société de gestion d'actifs, des supputations et des hypothèses les plus pessimistes. C'est dans ce contexte que Laurent Gonnet, spécialiste du Secteur Financier pour la région MENA au sein de la Banque Mondiale, a été l'invité du Conseil National de la FTH tenu le 15 décembre pour exposer le projet de l'AMC et répondre aux interrogations des membres du conseil.
Nous l'avons rencontré à l'issue de cette réunion (voir **entretien avec Laurent Gonnet, Senior Financial Sector à la Banque Mondiale**). Ses explications semblent avoir dissipé quelques malentendus sur la vocation de l'AMC. Celle-ci « n'est pas un fonds vautour » destiné seulement à assainir les bilans des banques aux dépens des hôteliers, mais, soutient-il, un moyen pour sortir du face-à-face stérile entre banques et hôteliers qui n'a que trop duré.

Quelle mission pour l'AMC : doit-elle agir dans le cadre de "gestion sous mandat" ou de "gestion pilotée" ?

Cependant, les coins d'ombre subsistent, concernant notamment la société qui sera en charge de l'AMC et dont le choix sera fait à travers un appel d'offres international : quelle sera la nature de cette société et de quelles compétences disposera-t-elle ? De même, pour le prix de cession des créances

hôtelières à cette société : la décote qui sera opérée sur ces créances sera-t-elle plutôt proche de 50%, comme vient de le suggérer le gouverneur de la Banque Centrale, ou de 80% comme il est d'usage dans le secteur immobilier ?

Des questions auxquelles la Banque Mondiale ne peut (ou ne veut) pas répondre car elles relèvent de la compétence du gouvernement, et notamment du choix de la mission qu'il confiera à l'AMC. Cette dernière doit-elle agir dans le cadre contractuel de "gestion sous mandat" – auquel cas elle aura toute latitude à gérer comme elle le voudra le portefeuille de créances cédé par les banques ? Ou bien l'AMC agira-t-elle selon un contrat de "gestion pilotée" – et dans ce cas, elle suivra l'orientation qui lui sera donnée par le gouvernement ?
Force est de constater que le gouvernement reste à ce propos muet comme une carpe et qu'il lui reste à ouvrir le dialogue avec la FTH, comme vient de le faire la Banque Mondiale.
On ne s'étonne pas, dans ces conditions, des termes plutôt réservés du communiqué de la FTH publié le 18 décembre. Les membres de son Conseil y expriment leurs « craintes au sujet de la création de l'AMC qui pourrait nuire au secteur hôtelier et l'exposer à la marginalisation ». Le même communiqué appelle à « la prise en compte des **propositions de la FTH** » pour résoudre le problème de l'endettement, qui représentent, selon les membres du Conseil, « la solution la mieux adaptée » – sans aucune mention de l'AMC.
Cependant, en coulisses, on sait que l'acceptation de l'AMC fait son chemin. A condition qu'elle ne traite que les dettes des hôtels "de mauvaise foi" qui n'ont jamais rien payé aux banques.
En attendant la loi créant l'AMC, prévue pour le mois de mars prochain, les négociations ne font que commencer.

Le Bardo en vedette à Madrid

Le nouveau visage du musée du Bardo pour promouvoir la Tunisie, tel était un des axes retenus lors des Journées tunisiennes organisées à Madrid du 3 au 5 décembre. Une exposition sur le palais et le musée était complétée par une conférence donnée par sa directrice. Dans le même esprit de "communiquer autrement" sur le pays, d'autres aspects de la culture tunisienne étaient à

l’honneur – cuisine, musique, cinéma, circuits culturels – lors de cette manifestation organisée par l’institution Casa Arabe et l’ambassade de Tunisie avec le concours de l’ONTT Madrid, la Fipa et Tunisair.

Hôtels fermés

Le nombre d’hôtels fermés temporairement ou définitivement est estimé par la FTH à 154 unités, dont 34 à Djerba et 29 à Hammamet.
Dans une lettre adressée au chef du gouvernement au début du mois de décembre, la FTH lance un cri d’alarme devant la perspective d’augmentation des prélèvements fiscaux sur le secteur qui n’entrainerait que plus de faillites et de fermeture d’hôtels.

Les assises du tourisme

C’est sous la dénomination de Forum National sur le Tourisme que se tiendra un grand débat sur le secteur le 19 février prochain, auquel seront présents pas moins de mille participants, selon un communiqué du ministère du Tourisme.